



PRÉPARER LA LUTTE

Argumenter en HIS



**LES JOURS DE CARENCE* ...
L'ARBRE QUI CACHE LA
FORÊT?**

* Kasbarian a pris la mesure maximum
préconisée par l'IGAS qui estimait que 2
jours de carence, c'était déjà suffisant ...



LES ÉCONOMIES RÉALISÉES SUR LE DOS DE LA FONCTION PUBLIQUE

Suppression de la GIPA (*Garantie Individuelle du
Pouvoir d'Achat*)



267 millions €

Mesure des 3 jours de carence



289 millions €

Non indexation du point d'indice sur une inflation à 2%



4 milliards €

Moindre prise en charge des congés maladie ordinaire
(*90% au lieu de 100%*)



900 millions €

Pour les retraité.e.s, indexation réduite de moitié

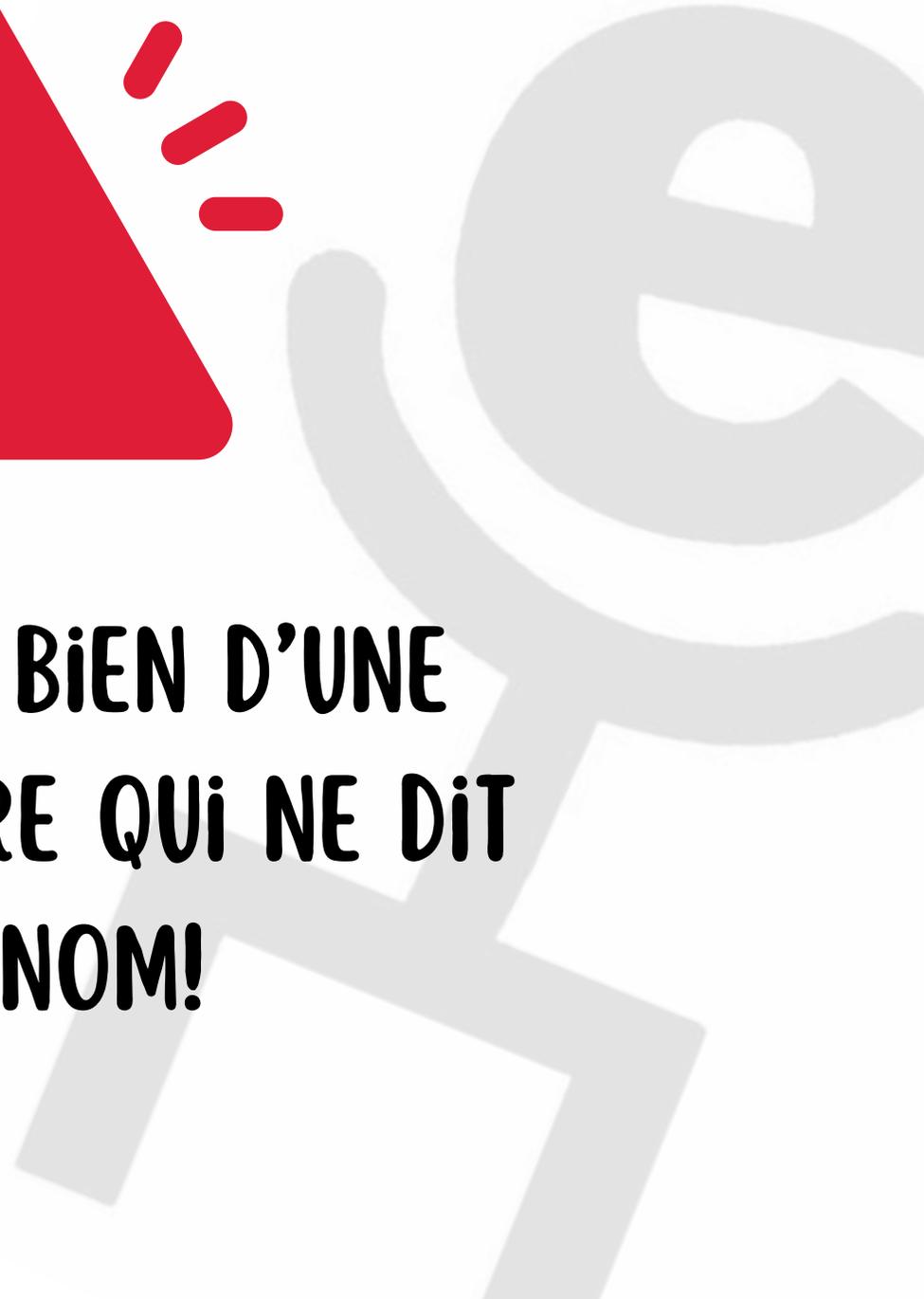


3,5 milliards €

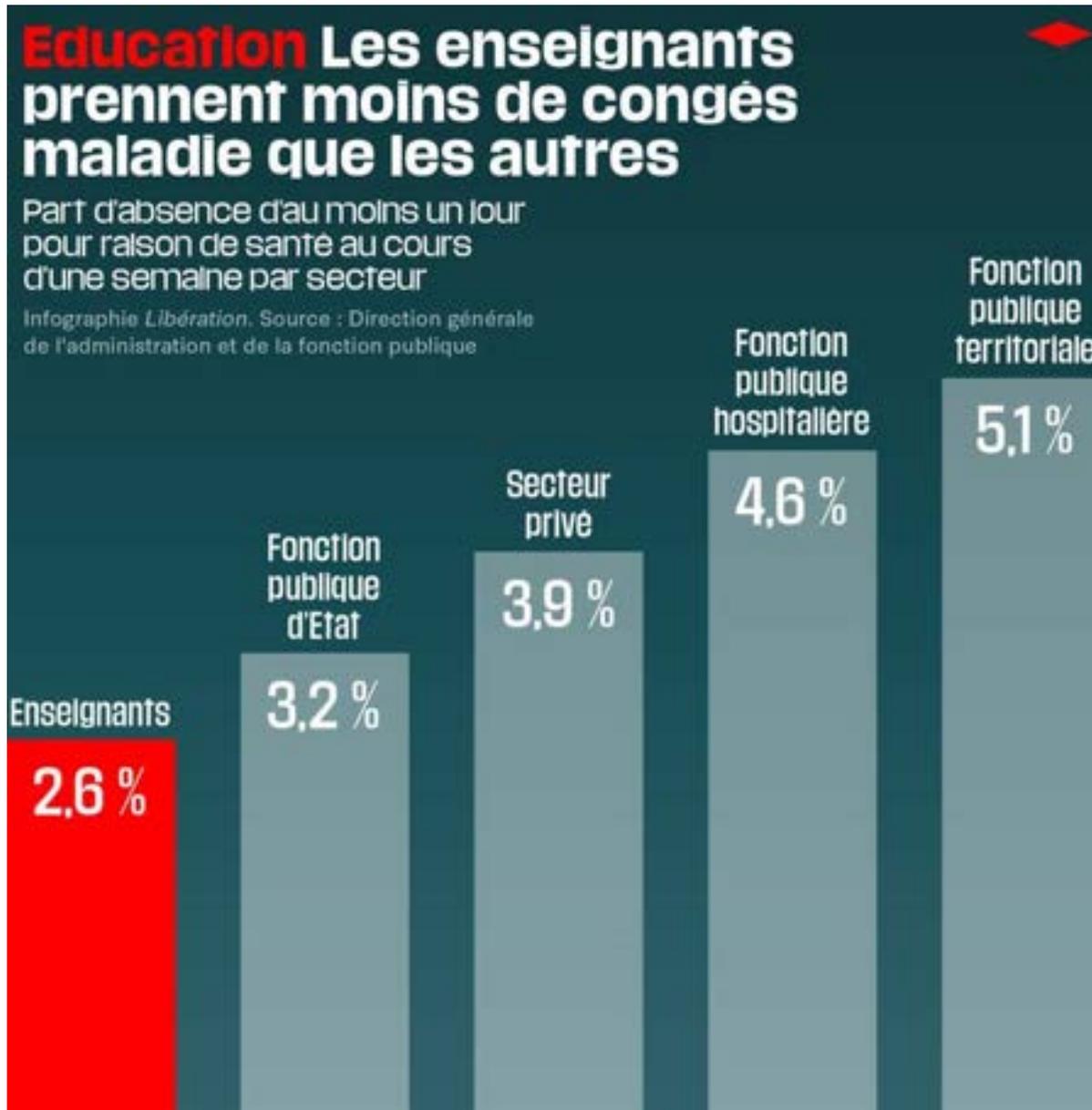




**IL S'AGIT DONC BIEN D'UNE
BAISSE DE SALAIRE QUI NE DIT
PAS SON NOM!**



ET POURTANT...



Dans les arrêts maladie, les week-end peuvent compter si l'arrêt les englobe.

Les chiffres d' "absentéisme" de Kasbarian sont gonflés par les chiffres de 2021, en plein Covid.



66% des salarié.e.s du privé n'ont pas de délai de carence.

70% des salarié.e.s du privé n'ont pas de perte de salaire après le délai de carence.

QUE DIT L'INSEE ?

Depuis janvier 2018, le premier jour de congé de maladie ordinaire n'est plus indemnisé dans la fonction publique française, une mesure déjà appliquée de janvier 2012 à décembre 2013. Dans le secteur de l'Éducation nationale, qui représente environ 16 % des agents de la fonction publique, cette mesure a entraîné en moyenne une diminution de 23 % de la fréquence des absences, et de 5 % du nombre cumulé de jours d'absence pour maladie ordinaire. Cet effet est principalement observé pour les absences de courte durée (moins de sept jours), et n'est pas significatif pour celles de plus de trois mois. Bien que leurs absences aient davantage diminué, les femmes et les personnes travaillant dans le réseau d'éducation prioritaire continuent de s'absenter plus fréquemment lorsque le jour de carence est appliqué, ce qui les pénalise financièrement. **Les données disponibles ne permettent pas de conclure à une baisse des éventuels recours abusifs aux arrêts, puisque cette mesure peut inciter les personnes malades à se rendre au travail.** L'impact du jour de carence sur la réussite scolaire des élèves n'a pas été examiné.

VOUS AVEZ DIT “ABSENTÉISME”?

Il s’agit donc, pour ce gouvernement, de réaliser des économies sur le dos des personnels qui se sont vus prescrire un arrêt de travail par leur médecin, et d’inciter les autres à se rendre au travail tout en étant malade, ce qui risque d’aggraver leur état de santé et de favoriser la contagion.

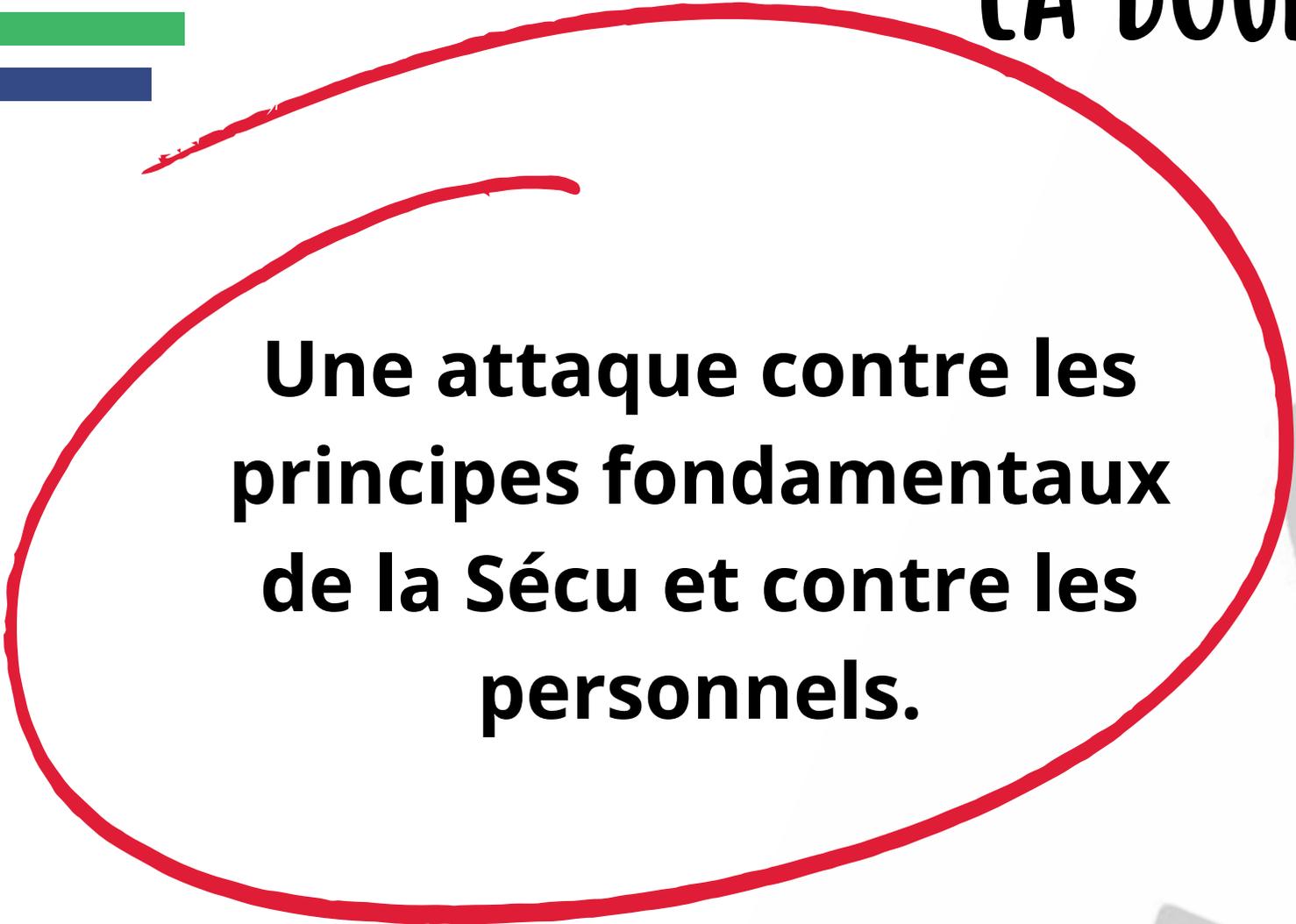
En 2013, 50,2 % des enseignant·e.s du second degré étaient allé·e·s travailler dans l’année alors que leur état de santé aurait nécessité un maintien au domicile.



**PRÉSENTÉISME
=
TRAVAILLER
TOUT EN ÉTANT MALADE**



LA DOUBLE PEINE



Une attaque contre les principes fondamentaux de la Sécu et contre les personnels.

La Sécurité sociale a été instaurée pour faire en sorte que les personnes qui se trouvent dans l'incapacité de travailler en raison de leur santé ne soient pas pénalisées financièrement.



ET PARTICULIÈREMENT POUR LES FEMMES



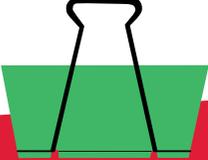
Contrairement à ce qui est répété dans certains médias, les agents publics ne sont pas plus fréquemment en arrêt pour raisons de santé que les autres salarié·e.s, dès lors que l'on prend en compte la réalité – une population féminisée et plus âgée – et que l'on précise que, dans le privé, les salarié·e.s utilisent parfois des RTT à la place d'un arrêt maladie, faute de médecin disponible ou pour justement éviter les jours de carence.



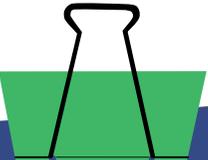
Une étude de l'Insee, publiée en juillet 2024, révèle que, dans l'enseignement, les femmes et les personnels travaillant dans les établissements de l'éducation prioritaire sont davantage pénalisé·e.s financièrement par le jour de carence qui a été réinstauré par Macron en 2018. Des conditions de travail dégradées ont un effet sur la santé, mais exercer dans ce type d'établissements nécessite aussi d'être en pleine forme pour tenir.



QUELQUES EXEMPLES ...



Une enseignante certifiée échelon 8, arrêtée 6 jours, perdrait **330,66€** sur un salaire brut mensuel de 3 006 €
au lieu de 100,20€
aujourd'hui pour ce même arrêt.



Une directrice d'école au 2ème échelon, de la classe exceptionnelle, arrêtée 10 jours, perdrait 3 jours de carence (-459,48 €) et 7 jours rémunérés à 90% (-107,21€),
soit - 566,69€ au lieu de 153,16€ aujourd'hui pour ce même arrêt.



Une aide-soignante de classe normale en EHPAD au 4ème échelon, arrêtée 1 mois, qui travaille un week-end sur deux perdrait 3 jours de carence (-230 €) et 1 mois rémunéré à 90% (-210€),
soit une perte de 440€ au lieu de 77€ aujourd'hui. (sans compter la perte de sa prime de service)

ET VOUS, FAITES LE TEST !

Combien exactement ?

La FSU met à votre disposition un calculateur pour que chacun·e puisse estimer les pertes de rémunérations prévues. Complétez les informations et voyez votre résultat personnalisé !

Calculateur délai de carence pour maladie

Traitement indiciaire brut /mois en euros

📌 Seuls des nombres peuvent être entrés dans ce champ.

Montant total des indemnités /mois en euros (JFSE, JSOE, ISAE, indemnité de résidence, ...)

📌 Seuls des nombres peuvent être entrés dans ce champ.

Nombre de jours d'absence

📌 Seuls des nombres peuvent être entrés dans ce champ.

📌 Votre réponse doit être au maximum 90



Combien vous coûteraient les mesures Kasbarian ?

Faites le test

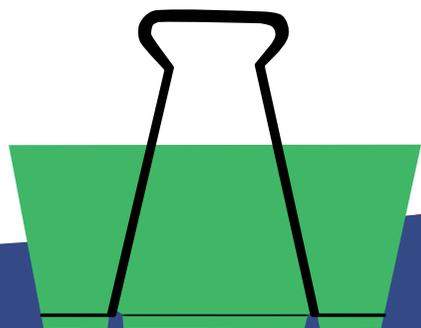
#PourUneSantéSansCarence

snes | F.S.U.

ET PARALLÈLEMENT ...

Cela représente une coupe sèche de près de 10 milliards sur les 60 milliards qui sont l'objectif du gouvernement.

**4 000 NOUVELLES
SUPPRESSIONS
DE POSTES
D'ENSEIGNANT.E.S**



Et 3185 postes non pourvus !
selon les chiffres du ministère
pour la session 2024
*(2925 postes dans le public et
260 dans le privé)*

depuis 7 ans, en collège et lycée...

Les élèves

7741

en plus

Les enseignant·es

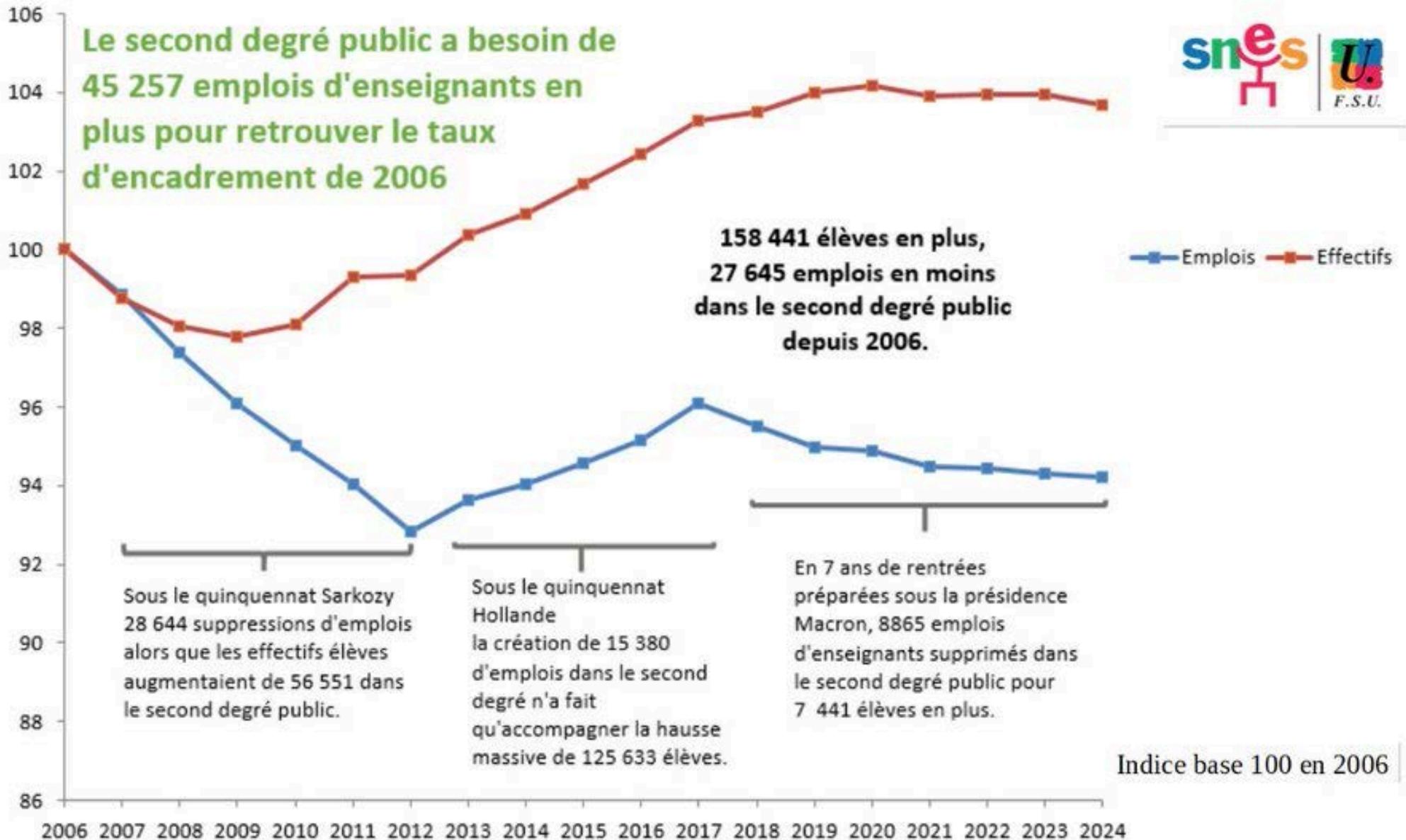
8865

en moins



sources : chiffres MEN, rapport Sénat

L'ARGUMENT DÉMOGRAPHIQUE NE TIENT PAS!



PROTÉGEONS LE SERVICE PUBLIC !

Non aux jours de carence !

**Ni 1, ni 2, ni 3
zéro !**

#PourUneSantéSansCarence



**QUAND TOUT SERA PRIVÉ,
ON SERA PRIVÉ DE TOUT...**

**TOUTES ET TOUS EN GRÈVE
LE JEUDI 5 DÉCEMBRE !**



POUR SOUTENIR NOTRE ACTION, ADHÉREZ AU SNES FSU !

Pourquoi adhérer ?

Pour connaître mes droits,

- + En bénéficiant d'un soutien individuel dans le cadre professionnel,
- + En disposant d'informations personnalisées sur ma carrière,
- + En étant conseillé et appuyé dans mes démarches auprès de l'administration.

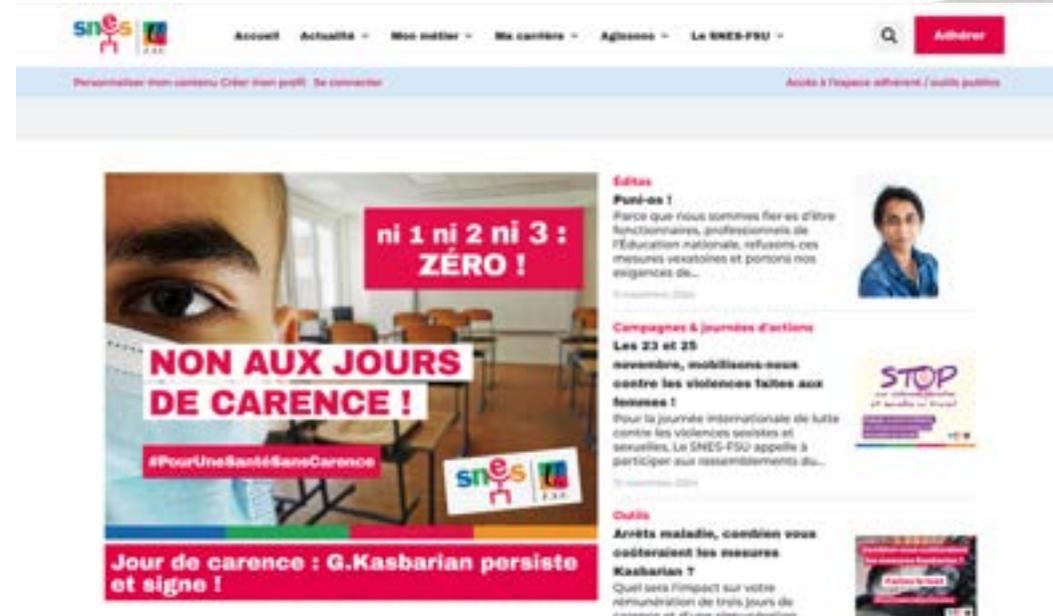
Pour défendre notre profession,

- + En apportant mon soutien au premier syndicat du second degré,
- + En participant à la prise de décision au sein du Snes-FSU,
- + En défendant un projet d'éducation global auprès du ministère, des rectorats et des établissements,

Pour rejoindre un collectif solidaire,

- + En bénéficiant de formations,
- + En recevant une information régulière sur nos professions,
- + En étant aidé pour intervenir dans mon établissement.

LE SNES FSU NE VIT QUE GRÂCE À SES ADHÉRENT.E.S.



"J'ai hâte de partager avec vous les meilleures pratiques pour lutter contre l'excès de bureaucratie."
Guillaume Kasbarian sur X pour féliciter l'arrivée d'Elon Musk dans le gouvernement Trump
(13/11/2024)

"L'éducation nationale, notre majorité l'a particulièrement choyée, et nous allons continuer à le faire."
Jean Castex à l'Assemblée
(21/10/2020)

"On me dit : "Il n'y a pas assez de fonctionnaires dans l'Education Nationale", mais c'est d'une démagogie invraisemblable. Le statut de professeur des écoles [...], c'est vingt-quatre heures par semaine et six mois de l'année."
Nicolas Sarkozy aux "Rencontres de l'avenir"
(08/11/2024)

« Un comité de la hache anti-bureaucratique, j'en ai rêvé et Elon Musk va le faire ! »
Valérie Pécresse, présidente de la région Ile de France, sur X
(13/11/2024)